

ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Jeunesse et sports: personnel

Question écrite n° 38813

Texte de la question

M Alain Rodet attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du Premier ministre, charge de la jeunesse et des sports, sur la valeur des revendications presentees par les inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs pour ce qui concerne la question des indemnites de sujetions speciales. Ces fonctionnaires, en effet, pour faire un suivi convenable des activites developpees par les nombreuses associations sportives et de loisirs, doivent manifester une disponibilite constante, notamment en dehors des horaires normaux de travail et frequemment le week-end. En consequence, il lui demande s'il compte mettre en place, dans des delais rapproches, cette indemnite.

Texte de la réponse

Reponse. - d'inspection et la nature particuliere de leurs fonctions justifient l'attribution d'une indemnite de sujetions speciales, au meme titre que pour les cadres techniques places sous leur autorite. Les projets de texte elabores en ce sens par le secretariat d'Etat a la jeunesse et aux sports n'ont pas a l'heure actuelle recueilli l'accord du ministere charge du budget. Ce dossier indemnitaire fera l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la revision des textes statutaires regissant les corps de l'inspection.

Données clés

Auteur : M. Rodet Alain Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 38813

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat Ministère interrogé : jeunesse et sports Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1404 **Réponse publiée le :** 9 mai 1988, page 2057